

LA BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESSE FRANÇAISE

politique et d'information générale des origines à 1944

A la fois bibliographie nationale et catalogue collectif national, entreprise en liaison avec les bibliothèques et les archives de France, la Bibliographie de la presse française recense, département par département, la presse politique et d'information générale publiée des origines à 1944, et dresse l'inventaire des collections qui en sont conservées. L'ensemble de la Bibliographie décrira plus de 40 000 journaux. Quarante-deux volumes, correspondant à quarante-deux départements, ont paru depuis 1964.

Lus par tous au jour le jour, les journaux sont peu et souvent mal conservés. De plus la fragilité du support ne leur permet pas toujours de résister à l'usure du temps. Or ils sont d'irremplaçables témoins de la vie nationale et locale ; ils constituent une partie de notre civilisation écrite et les recherches se multiplient qui choisissent la presse comme objet d'étude ou comme source d'information. Il convenait donc d'entreprendre ce grand travail d'inventaire national et de procurer ainsi aux historiens des matériaux qui leur sont indispensables.

Place et rôle

Parallèlement au traitement courant des quelque 7 000 fascicules de périodiques français et étrangers qui lui parviennent chaque jour, le Département des périodiques de la Bibliothèque nationale a entrepris plusieurs bibliographies ou catalogues rétrospectifs. Pour ses seules collections, il élabore peu à peu le « Catalogue général des périodiques de la Bibliothèque nationale » (des origines à 1959, 250 000 fiches), ainsi qu'une série de catalogues particuliers consacrés à ses fonds extra-européens (« Catalogue de périodiques par langues et pays », deux volumes publiés). Au plan national, il vient d'achever la rédaction du « Catalogue collectif des périodiques », dont le tome 5, consacré à la table des collectivités citées et aux corrections, a paru au début de cette année ; il poursuit d'autre part la publication de la « Bibliographie de la presse française ».

Ces deux dernières entreprises sont largement complémentaires. En effet le « Catalogue collectif des périodiques », sélectif, ne répertorie qu'une partie des journaux français ; il élimine même tous les quotidiens postérieurs à 1848. De plus, le recensement est limité à certaines bibliothèques de Paris et aux bibliothèques universitaires ; or ces bibliothèques – hormis la Bibliothèque nationale – conservent beaucoup plus les revues que la presse. De ce fait le « Catalogue collectif » peut être considéré avant tout comme le catalogue collectif des revues. La « Bibliographie de la presse française » apparaît alors comme l'autre catalogue collectif, celui des journaux, au moins en ce qui concerne la presse politique et d'information générale.

La « Bibliographie de la presse française » recense tous les journaux français qui ont existé, c'est-à-dire qui ont publié au moins un numéro ; elle leur consacre une notice, même lorsqu'aucune collection n'en est plus conservée et que seule la mention d'un annuaire ou d'un autre journal témoigne encore de leur existence ; il s'agit donc bien d'une bibliographie.

La « Bibliographie de la presse française » recherche toutes les collections de journaux français conservées en France dans les

bibliothèques, les dépôts d'archives ou dans tout autre établissement permanent (elle ne cite pas en revanche les collections privées) ; il s'agit donc bien d'un catalogue collectif national.

Au plan de la Bibliothèque nationale, elle est l'occasion de dresser l'inventaire précis des collections et parfois d'opérer des reclassements ou de provoquer des restaurations. Les notices publiées sont intégrées au « Catalogue général des périodiques de la Bibliothèque nationale » ; c'est donc l'une des sources qui alimentent ce catalogue.

Au plan national, elle est aussi l'occasion de recenser dans les bibliothèques et les dépôts d'archives ces documents souvent négligés, les journaux, et d'en améliorer le classement et la conservation. Ces travaux préparent parfois des échanges entre établissements, qui ont pour but de regrouper logiquement des collections complémentaires, ou des reproductions sur microfilm, qui ont pour conséquence de multiplier les points d'accès aux documents et de préserver les originaux. Une collaboration se développe à ce sujet avec le Service des bibliothèques publiques (Direction du Livre) qui met en œuvre à partir de 1982 un plan de sauvegarde des journaux conservés dans les bibliothèques municipales.

Œuvre collective, la « Bibliographie de la presse française » fait appel à divers organismes nationaux ou locaux qui lui accordent des subventions régulières ou occasionnelles : Centre national de la recherche scientifique, Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse, Conseil de Paris, grands journaux... Mais, l'essentiel de ses ressources provient jusqu'ici de la Bibliothèque nationale, qui assure également la publication des volumes.

Limites

La « Bibliographie de la presse française » a donc pour mission de recenser d'une façon exhaustive la presse française. Précisons ses limites :

Par nature de publication

La Bibliographie recense tous les périodiques qui réservent au moins une partie de leurs pages à l'exposé ou à l'analyse de l'actualité politique et générale ; il s'agit donc bien de la presse au sens le plus courant du terme. Mais une évolution doit être constatée ; les premiers volumes publiés ne répertoriaient réellement que la presse politique et d'information générale ; puis, progressivement, sous la pression des chercheurs et des rédacteurs, le choix s'est quelque peu élargi ; il englobe maintenant l'ensemble de la presse économique, la presse du spectacle, les journaux d'annonces, ainsi qu'une sélection de journaux professionnels ou syndicaux (unions de syndicats agricoles, sections locales des grandes centrales syndicales...), etc.

Les catégories qui demeurent exclues sont notamment : le reste de la presse spécialisée (journaux sportifs, bulletins destinés à une catégorie socio-professionnelle...), les revues proprement dites, y compris les publications des sociétés savantes locales, les annuaires... Les journaux clandestins publiés durant la Seconde guerre mondiale sont également écartés, parce qu'ils ont fait

l'objet d'un catalogue particulier, le « Catalogue des périodiques clandestins (1939-1945) », publié par la Bibliothèque nationale en 1954.

Dans le temps :

Jusqu'en 1979, la Bibliographie recensait tous les journaux ayant publié au moins un numéro entre le 1^{er} janvier 1865 et la Libération, en 1944. Elle recense maintenant tous les journaux publiés des origines à la Libération. Pourquoi ces limites et ce changement ?

La date de 1865 correspondait au terme de la « Bibliographie historique et critique de la presse périodique française » d'Eugène Hatin, publiée en 1865, et dont la « Bibliographie de la presse française » constituait donc la suite chronologique. Mais, l'ouvrage d'Eugène Hatin n'est qu'une bibliographie et n'indique pas les collections conservées ; de plus les notices n'y sont pas normalisées, tantôt limitées à l'énoncé d'un titre, tantôt enrichies de longs commentaires ; enfin la presse de province n'y est représentée que par quelques pages, alors qu'elle constituera 88 volumes de la « Bibliographie de la presse française ». Par ailleurs la date de 1865 n'a pas, dans l'histoire de la presse, de signification particulière. Cependant on hésita longtemps à modifier, en cours de publication, les limites et le titre de la Bibliographie. La décision est maintenant prise et à partir de 1980 les volumes publiés recensent la presse depuis ses origines. Précisons que depuis quelques années déjà les journaux antérieurs à 1865 étaient recherchés, à Paris comme en province, et des notices élaborées en vue d'une publication ultérieure. Il restera à compléter les matériaux déjà rassemblés pour les 39 volumes parus de 1964 à 1979.

La Libération représente la dernière « frontière naturelle », c'est-à-dire le dernier événement ayant affecté l'ensemble de la presse. En raison même des ordonnances prises alors par le Gouvernement, rares sont les journaux qui franchissent cette limite et il ne s'agit pas de journaux politiques. Depuis, l'évolution a été progressive ; la presse actuelle est le prolongement direct de celle qui naquit à la fin de la Seconde guerre mondiale. Des origines à 1944, la « Bibliographie de la presse française » recense donc l'ensemble de la presse « historique » et s'arrête juste en-deçà de la presse actuelle.

Dans l'espace

La Bibliographie recensera tous les journaux publiés en France métropolitaine, c'est-à-dire dans les 90 départements existant en 1944. Quelques journaux publiés hors des frontières à destination d'un département français ou des originaires d'un département y figurent aussi.

Dans chaque volume est recensée la presse d'un département, c'est-à-dire d'abord tous les journaux édités dans le département : c'est le siège de la rédaction ou de l'administration qui est pris en considération, et non le lieu d'impression. Sont également retenus les journaux édités hors du département mais destinés à celui-ci, ou publiant une édition locale, à l'exception toutefois des journaux régionaux et nationaux, diffusés dans un trop large périmètre. Sont enfin retenus les journaux diffusés à l'intention des originaires du département, quel qu'en soit le lieu d'édition. Les journaux extérieurs au département qui, d'après leur titre ou leur sous-titre, sont partiellement destinés à ses habitants font l'objet de renvois au département d'édition.

Plan d'un volume

De même que les départements diffèrent beaucoup par le chiffre de leur population et par le développement que la presse y a pris, de même les volumes de la Bibliographie sont d'importance très variable (de 26 à 268 pages). Chaque volume se compose de trois parties :

– Préface brossant un rapide tableau de la presse locale et en

définissant les principales caractéristiques (de 2 à 10 pages) et texte précisant le programme de la Bibliographie et les règles suivies pour sa rédaction (4 pages). La préface est une véritable introduction historique ; elle résume l'évolution originale d'une presse qui apparaît comme le reflet de la vie d'un département : vitalité plus ou moins forte, prépondérance du chef-lieu ou équilibre entre plusieurs villes moyennes, influence des départements voisins et de la métropole régionale.. Autant de pistes ouvertes pour les chercheurs à venir.

– Liste alphabétique des notices constituant le corps de l'ouvrage (d'une centaine à 2 000 notices). Jusqu'en 1970 ces notices étaient présentées selon des règles propres à la Bibliographie. Depuis 1971 les normes suivies sont, adaptées sur quelques points, celles du « Catalogue collectif des périodiques » et des autres catalogues rétrospectifs rédigés au Département des périodiques ; elles sont différentes des normes nationales actuelles, adoptées pour les catalogues courants élaborés à la Bibliothèque nationale. Les notices se composent d'une partie bibliographique (corps de la notice et notes) et d'une partie catalogographique (sigles, cotes et collections conservées). La description bibliographique donnée dans le corps de notice énumère, dans leur succession, les titres (variations mineures d'un même titre), les sous-titres, les périodicités, les dates de publication (dates exactes et numérotations), les villes d'édition et d'impression et les formats. Les notes apportent des précisions diverses et surtout définissent les liens nombreux qui relient les journaux. Quelques notices établies pour des périodiques dont aucune collection n'est conservée dans les établissements prospectés ne comportent que cette partie bibliographique. Lorsqu'un périodique a changé de titre, ses titres successifs sont énumérés dans une notice particulière précédée d'une étoile ; pour chacun des titres est rédigée par ailleurs une notice normale, renvoyant par une note à la notice « généalogique ».

– Table chronologique où les titres des journaux sont cités à la date de leur création et à celle de leur disparition. Lorsque ces deux dates se situent dans la même année, le titre ne figure qu'à la première des dates.

Préparation d'un volume

Chaque volume est le résultat d'une collaboration entre la Bibliothèque nationale, les bibliothèques locales et les services d'archives ; il nécessite des crédits et le travail d'une équipe. C'est le responsable de la Bibliographie qui coordonne l'ensemble des recherches et assure les liaisons avec les différents établissements qui participent à l'entreprise ; il relit manuscrits et épreuves ; il suit l'impression des volumes ; il rassemble enfin des informations concernant les volumes à paraître, ainsi que les corrections et les additions aux volumes déjà publiés.

Un volume dont la publication a été décidée est d'abord pris en charge par un conservateur du Département des périodiques, qui assurera la direction du travail effectué à la Bibliothèque nationale, réunira les matériaux élaborés par les autres établissements et assurera la rédaction du volume (corps de l'ouvrage et table).

A la Bibliothèque nationale commence alors la sélection des titres et l'inventaire des collections, avec l'aide de vacataires travaillant à Paris ou à l'Annexe de Versailles, ainsi que le dépouillement des bibliographies et des annuaires de presse. Parallèlement est amorcé un échange de correspondance avec les archives et les bibliothèques du département, les sociétés savantes locales et tout autre organisme susceptible de conserver des collections de journaux : centre de recherche, diocèse, abbaye, chambre de commerce... A chaque établissement est demandé s'il conserve des journaux anciens et dans l'affirmative s'il accepte d'apporter son concours à cette œuvre collective. La collaboration n'est jamais refusée et il faut rendre ici hommage à

tous nos collègues, souvent sollicités, pour l'excellent accueil qu'ils réservent à notre demande. En revanche les possibilités de réaliser le travail selon la méthode et dans les délais que nous proposons varient beaucoup d'un lieu à l'autre, en fonction des moyens, de l'importance des collections et de leur état de conservation. Il est souvent nécessaire de recruter un collaborateur temporaire qui vérifiera les collections, sous la direction du personnel de l'établissement.

Après la Bibliothèque nationale, ce sont généralement les Archives départementales qui conservent les collections les plus nombreuses ; les fonds des bibliothèques municipales sont d'importance très variable, parfois d'une richesse comparable à ceux des Archives départementales, parfois inexistantes ; les sociétés savantes conservent des journaux peu nombreux, mais il peut s'agir d'exemplaires uniques. Précisons que dans chaque établissement sont recherchés tous les journaux français antérieurs à 1944 et non pas seulement la presse locale.

Peu à peu sont rassemblées toutes les fiches d'inventaire élaborées tant à Paris que dans le département. Les bibliographies et les annuaires apportent des précisions supplémentaires ou même la connaissance de journaux dont aucune collection n'a été signalée. La confrontation de tous ces éléments pose souvent des problèmes d'harmonisation et nécessite des compléments de recherche pour résoudre les contradictions.

Le rédacteur opère alors la synthèse de ces informations, c'est-à-dire qu'il rédige les notices normalisées. Classées dans l'ordre alphabétique des titres, ces notices constitueront le corps de l'ouvrage. Remarquons ici qu'une notice rétrospective de périodique est une véritable notice biographique, ne décrivant pas seulement le premier numéro paru (ou reçu), mais rendant compte de l'évolution parfois complexe de la publication à travers les années ou les décennies. Lorsqu'il s'agit de journaux la difficulté est accrue par la dimension matérielle des collections à vérifier : parfois plusieurs dizaines de mètres de volumes, de cartons ou de paquets pour un seul titre. La notice stéréotypée de quelques lignes qui sera imprimée ne laissera pas deviner de quelles longues recherches elle est l'aboutissement.

Le rédacteur rédige ensuite la table chronologique. Pendant que l'ouvrage s'élaborait, une préface a été demandée au meilleur spécialiste de la presse du département : professeur de l'université voisine, écrivain régional, érudit local, ou collègue des archives ou des bibliothèques. Le volume est enfin complété par quelques textes permanents, notamment le texte de quatre pages où sont résumés le programme de la Bibliographie et les règles suivies. Le manuscrit est alors achevé, et, après une relecture attentive, sera remis à l'imprimeur.

Historique

Toujours encouragée par le Conservateur en chef du Département des périodiques, Jean Prinnet, et son actuel successeur, France Pascal, encouragée aussi par l'Institut français de presse, la « Bibliographie de la presse française » a été conçue dans les années 50 par Raoul Monnot, chef de service au Département, qui envisageait alors un travail sommaire et pensait pouvoir l'achever en quelques années. Raoul Monnot décédait en 1958 sans avoir réalisé ce grand projet : seule une version provisoire du volume « Ain » avait pu paraître en juin 1957 dans le « Bulletin d'information de l'A.B.F. ». Jean Prinnet reprit le projet sur des bases nouvelles, comme une entreprise collective à laquelle sont appelés à participer toutes les bibliothèques et tous les services d'archives de France. La « Bibliographie de la presse française » devenait vraiment une bibliographie nationale et un catalogue collectif national.

En 1964 parurent les quatre premiers volumes et un fascicule contenant la préface et l'introduction générales ; ces derniers textes sont en partie périmés aujourd'hui en raison des modifica-

tions apportées depuis 1964 à la Bibliographie. Résumons ici ces modifications : depuis 1971 les notices sont rédigées selon les règles du « Catalogue collectif des périodiques », à quelques adaptations près, et non plus selon des règles particulières (premiers volumes rédigés selon ces nouvelles normes : Orne et Corse) ; depuis 1980 la presse est recensée des origines à 1944 et non plus seulement à partir de 1865 (premiers volumes rédigés selon ces limites nouvelles : Maine-et-Loire et Mayenne) ; enfin, progressivement, la sélection des journaux décrits a été plus large, les recherches plus exhaustives et les descriptions bibliographiques plus complètes. Cette évolution semble parvenue à son terme ; il convenait de donner à l'entreprise des limites rationnelles et de publier des travaux d'une grande rigueur ; mais tout perfectionnement nouveau alourdit l'élaboration des volumes et en retarde donc l'achèvement.

Depuis 1964 quarante deux volumes ont paru : Ain, Alpes-Maritimes et Principauté de Monaco, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente-Maritime, Corse, Doubs et Territoire de Belfort, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loiret, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Seine-et-Marne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Yonne. Ces volumes contiennent au total 18 000 notices, sur environ 35 000 notices prévues pour l'ensemble de la presse de province. Plusieurs volumes sont actuellement en préparation (Gard, Tarn-et-Garonne, Corrèze...).

Les volumes paraissent dans un ordre arbitraire, qui est simplement fonction des possibilités et du choix de la rédaction et des collaborations qui s'offrent. De fait les départements publiés se répartissent assez équitablement entre les différentes régions.

Prolongements

Il conviendra – nous l'avons vu – de compléter les volumes publiés de 1964 à 1979 (39 volumes), qui ne couvraient que la période 1865-1944, afin d'achever le recensement de la presse « historique », des origines à la Libération. Le travail est commencé et des listes provisoires dactylographiées sont peu à peu insérées à la fin des exemplaires placés en usuels dans la salle de travail du Département des périodiques. Publiera-t-on pour chaque département des suppléments ou une nouvelle édition cumulative ? Aucune décision n'est encore prise à ce sujet.

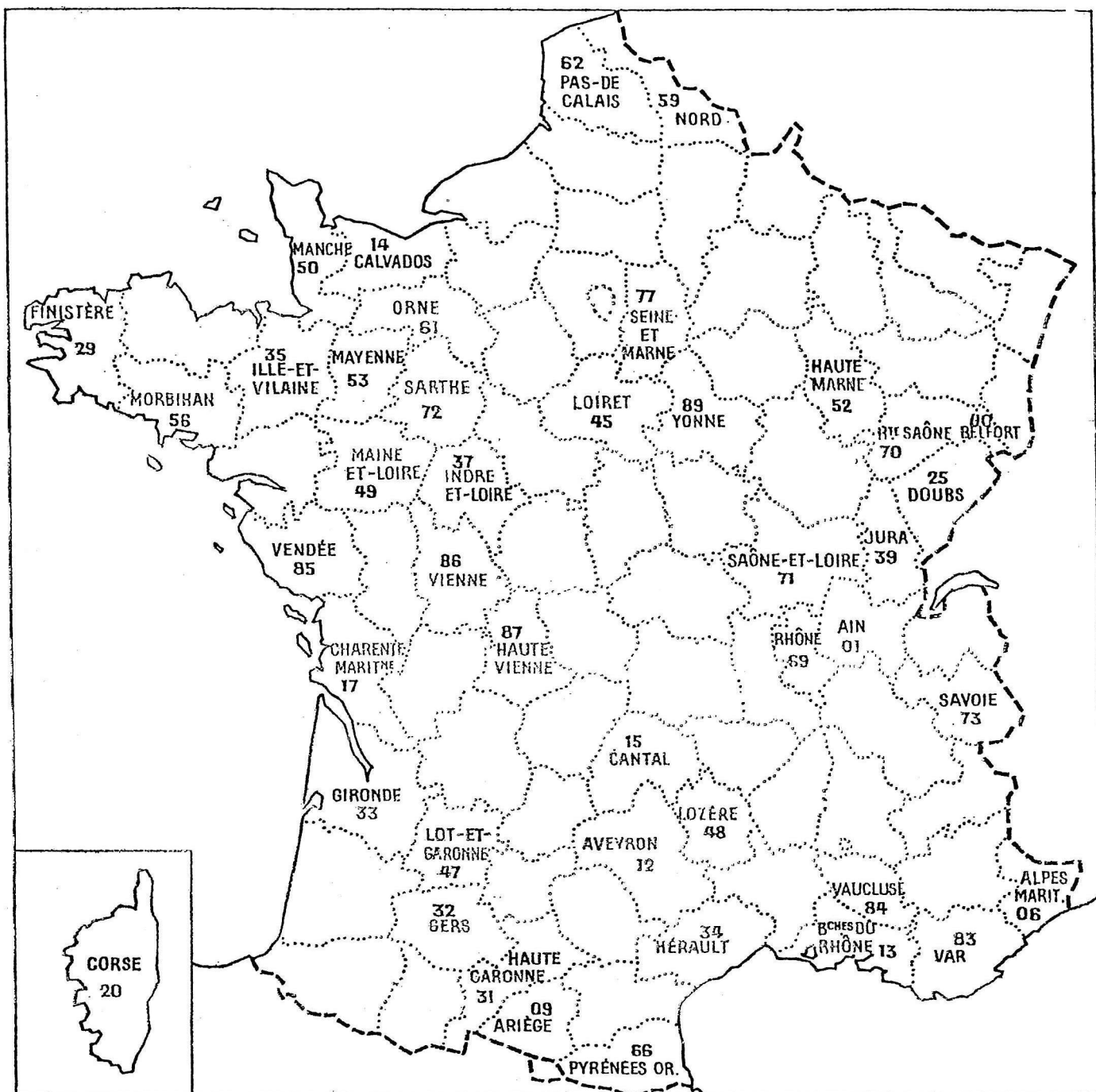
Il conviendra aussi de prolonger la recherche pour les années récentes. Le terrain a déjà été défriché par deux enquêtes dont les résultats ont été publiés en 1958 et en 1962 sous les titres suivants :

– « Répertoire collectif des quotidiens et hebdomadaires publiés dans les départements de la France métropolitaine de 1944 à 1956 et conservés dans les archives et bibliothèques de France » : il s'agit d'un catalogue collectif sommaire recensant environ 1 500 journaux conservés dans 237 bibliothèques ou dépôts d'archives.

– « Catalogue collectif des journaux quotidiens d'information générale publiés en France métropolitaine de 1957 à 1961 » : il s'agit également d'un catalogue collectif sommaire recensant environ 300 quotidiens conservés dans 225 établissements.

Un cas particulier : la Seine

Paris et l'ensemble de l'ancien département de la Seine constituent un cas particulier qui doit être présenté à part. Il faut d'abord distinguer ici la presse nationale publiée à Paris et la presse locale des arrondissements de Paris et des communes de



BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESSE FRANÇAISE : VOLUMES PARUS

la banlieue ; ce sont deux presses de caractère très différent ; elles feront l'objet de publications séparées. L'inventaire de la presse nationale est en cours. A peine amorcé à la Bibliothèque nationale, il est déjà très avancé dans les autres bibliothèques de Paris. Négligeant les gazettes de l'Ancien Régime et les journaux de la Révolution, débordant en revanche la frontière de 1944, le recensement porte actuellement sur la période allant de 1800 à aujourd'hui. Le choix de ces dates et la priorité donnée aux autres bibliothèques de Paris s'expliquent par la nécessité de connaître les collections extérieures à la Bibliothèque nationale, afin de pouvoir orienter les chercheurs ; à la Bibliothèque nationale en effet les collections de journaux du XIX^e siècle, très souvent consultées, se dégradent rapidement et doivent être progressivement retirées de la communication. De plus les microfilms sont réalisés d'après les collections les plus complètes et les mieux conservées de chaque journal ; il était donc urgent d'inventorier les fonds de presse des différentes bibliothèques de la capitale. La présentation du volume consacré à la presse nationale et des descriptions bibliographiques qu'il contiendra n'est

pas définitivement fixée ; elle pourra différer de celle qui a été adoptée pour la presse des départements.

Ainsi, peu à peu, département par département, se reconstitue le schéma bibliographique de la presse de tout un pays et se précise la connaissance des collections qui ont échappé à la destruction des hommes et du temps. Ces recherches sont aussi l'occasion d'améliorer la conservation et parfois d'entreprendre la reproduction des documents. Il fallait garder à l'histoire cette source essentielle. Inventaire national de la presse « historique », la Bibliographie contribue pour sa part à sauver ce « chef-d'œuvre en péril », la presse française.

Jean-Claude POITELON

Cet article a déjà paru dans le numéro « Spécial périodiques » de « Lire à Grenoble » (juin 1981)